

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 21 Mars 2024*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux de renouvellement des branchements du 26 au 66, rue du Docteur
Schweitzer, par la Société « Iléo » de Lille,
Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement, ainsi qu'une restriction
de circulation, au droit du chantier,
Considérant la demande de la Société « Iléo » en date du 21 Mars 2024, de prolongation de
l'arrêté municipal de circulation pris le 08 Mars 2024, et ce pour une durée de deux semaines,*

ARRETE

Article 1 : *La circulation sera restreinte, et le stationnement interdit, au niveau du 26 au 66, rue du Docteur Schweitzer, au droit du chantier, à compter du Lundi 25 Mars 2024, pour une durée de deux semaines.*

Article 2 : *La Société « Iléo » de Lille se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Iléo » de Lille, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Travaux,**



Jean-Marc LECOMPTE